

RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Paris, le 3 juillet 2019

Affaire suivie par :  
William ADAN  
Gestionnaire bureau DE2  
[william.adan@ac-paris.fr](mailto:william.adan@ac-paris.fr)  
Tél : 01.44.62.35.55

Le Directeur académique des services de  
l'Éducation nationale,  
chargé des écoles et des collèges

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré public,

S/C de Mesdames et Messieurs les  
inspecteurs de l'Éducation Nationale,  
chargés de circonscription

RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS

CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITÉS  
En Sorbonne  
47, rue des Écoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE  
12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72  
  
Site internet  
[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)  
[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

## Circulaire n°19AN0109

### A AFFICHER ET A DIFFUSER

**Objet : Mouvement complémentaire de l'enseignement spécialisé -  
Affectations à la rentrée scolaire 2019.**

**Annexe : Liste des postes vacants à compléter.**

Vous trouverez ci-joint la liste des postes de l'enseignement spécialisé restés vacants à l'issue du mouvement départemental 2018.

Le présent appel à candidature s'adresse à tous les enseignants.

Les candidatures seront examinées dans l'ordre suivant :

- Candidats à la formation CAPPEI 2019 (prioritaire) ;
- Les détenteurs d'une certification de l'enseignement spécialisé et qui n'occupent pas un poste dans l'enseignement spécialisé (groupe 1) ;
- Les enseignants ne détenant aucune certification de l'enseignement spécialisé (groupe 2).

## Les personnels dont

Les candidats bénéficiant d'une priorité définie dans le cadre du groupe de travail du 16 et 23 mai pourront être affectés sur des postes compatibles leur situation médicale.

Les postes seront pourvus dans l'ordre de priorité suivant : prioritaires\* puis groupe 1, puis groupe 2.

Certains de ces postes nécessitent un entretien avec l'inspecteur ASH avant d'être pourvus (voir la colonne observation de la liste des postes en annexe).

Les candidats à la formation CAPPEI doivent formuler des vœux conformement au parcours de formation pour lesquels ils ont reçu un avis favorable.

**Il est à noter que les enseignants néo-titulaires (T1) peuvent candidater sur ces postes proposés s'ils estiment pouvoir valoriser dans ces missions des compétences antérieurement acquises ou s'ils se sentent avoir une appétence pour ces fonctions.**

**Les candidats seront classés par ordre de barème du mouvement intradépartemental : AGS + E + B1**

**AGS** = ancienneté générale de service au 31/12/2018

**E** = points enfants de -18ans enregistrés au 31/03/2019

**B1** = ancienneté sur REP+ (3 points par année d'exercice, au-delà de la 3ème année de services continus, sur un poste obtenu à titre définitif ou provisoire, avec un plafonnement à 9 points)

**Vous trouverez en annexe la fiche de vœu qu'il vous appartient de compléter en indiquant les postes souhaités en les numérotant par ordre de préférence dans la colonne « Rang du vœu » en face des intitulés, dans la limite de 10 vœux.**

Il est possible de regrouper plusieurs postes fractionnés (quart ou mi-temps) pour former un équivalent temps plein ou 75%, pour cela vous les regrouperez en indiquant le même numéro de vœu.

L'annexe ci-jointe contenant la liste des postes proposés est à retourner **complétée pour le lundi 8 juillet 2019 à 12h00 au plus tard\*\***, par courriel ayant pour titre « **Participation au mouvement complémentaire 2019** » au bureau DE2, aux deux adresses suivantes en copie : [william.adan@ac-paris.fr](mailto:william.adan@ac-paris.fr) et [mvt1degre@ac-paris.fr](mailto:mvt1degre@ac-paris.fr)

**Nota bene :** Il est demandé à chaque candidat(e) de ne pas altérer le document en quelque manière que ce soit à l'exception des champs à remplir (et éventuellement du titre du document).

Il pourra vous être demandé de le remplir à nouveau ou être considéré comme nul si celui-ci était rendu illisible suite à des manipulations malvenues (changement du type de document : .xlsx, .pdf, .odt etc...), modification des lignes et/ou colonnes, modifications des informations concernant les postes proposés.

\*\* Aucune participation ou modification ne pourra être prise en compte au-delà de la date butoir.

signé  
Antoine DESTRÉS